

**DECISION DU PRESIDENT N°2021-DEC-19
Portant attribution du marché 2021-04 de
rénovation des systèmes de chauffage,
ventilation et climatisation du bâtiment du
Pôle Santé au Travail**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2021-03-38 en date du 18 juin 2021, par laquelle le conseil d'administration du CDG74 a autorisé le Président à lancer un marché de travaux pour le remplacement des équipements de chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment du pôle santé au travail, conformément aux dispositions du code de la commande publique,
Vu le procès-verbal de la commission des marchés en date du 2 septembre 2021.

DECIDE

Article 1 : Le marché n°2021-04 de remplacement des équipements de chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment du pôle santé au travail est attribué à la société MF-IFC TECA.

Article 2 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 14 septembre 2021.

Pour le Président du CDG 74,
Par délégation

A. Blanc

CENTRE
DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA
HAUTE SAVOIE

Anne BLANC, 1^{ère} vice-présidente